



# PLAN DE COURS

## INITIATION AU *RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R. 22)*

### OBJECTIFS

---

L'objectif principal de cette journée de formation est de démystifier le cadre réglementaire entourant la gestion des eaux usées au Québec.

À la fin de cette formation, les participants devraient connaître les principaux éléments du Q-2, r. 22, notamment : les normes de localisation, les installations septiques les plus courantes, les critères de choix et de conception d'une installation septique, les documents nécessaires lors d'une demande de permis, le rôle des divers intervenants.

### SUJETS ABORDÉS

---

- Les eaux usées : principes généraux
  - Pourquoi assainir les eaux usées ?
  - Escherichia coli (E. coli), coliformes fécaux ou entérocoques
  - Risques pour la santé
  - L'encadrement législatif des eaux usées au Québec
  - Les composantes de base d'une installation septique
  - La fosse septique
  - L'élément épurateur
- Les éléments incontournables du Q-2, r. 22
  - La structure du règlement
  - Le champ d'application
  - Interdiction de rejeter des eaux usées...
  - Les obligations de l'article 4
  - Article 4.1. Le contenu de la demande de permis
  - Les systèmes prévus au règlement
  - Les éléments essentiels au choix d'un système
  - Les normes de localisation : système étanche et système non étanche
  - La fosse septique
  - L'élément épurateur classique et l'élément épurateur modifié
  - Le filtre à sable hors sol
  - Le système de traitement secondaire avancé (STSA)
  - Le champ de polissage
  - Le système de traitement tertiaire